

Informations de base

2016/0230(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Cadre d'action pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030: prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie

Modification Règlement (EU) No 525/2013 [2011/0372\(COD\)](#)

Modification Décision No 529/2013/EU [2012/0042\(COD\)](#)

Modification [2021/0201\(COD\)](#)

Subject

3.10.11 Politique forestière

3.10.14.04 Gel et conversion des terres

3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile

3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone

3.70.18 Mesures et accords internationales et régionales pour la protection de l'environnement

Procédure terminée

Acte final

[Règlement 2018/0841](#)
[JO L 156 19.06.2018, p. 0001](#)

[Résumé](#)